

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 juin 2025

ECOFI CREDIT SHORT DURATION

12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE

Code I.S.I.N. des parts :

FR0007462833

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values) :

Code ISIN	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values
FR0007462833	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'€STR majorée de 0,75% l'an selon une approche ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Indicateur de référence

L'indicateur de comparaison a posteriori du fonds est l'€STR.

Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPC pourra être comparée, a posteriori, à celle de son indice de référence.

Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index

L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement est composé d'instruments de taux libellés en euro et émis par des émetteurs publics ou privés situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE et couverts par l'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les

pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la stratégie de gestion est discrétionnaire. Le FCP est un véhicule de trésorerie dynamique spécialisé dans la mise en œuvre de stratégies d'arbitrages sur supports obligataires libellés en euro, par lesquelles le gérant cherche à tirer profit des anomalies de valorisation sur les marchés de taux. La stratégie de gestion consiste essentiellement à détecter des anomalies de valorisation au moyen d'une analyse financière fondamentale de l'émetteur. Elle permet au gérant de prendre des positions à l'achat. Les positions prises font l'objet, le cas échéant, d'une couverture totale ou partielle en sensibilité. Le portefeuille est composé, à hauteur de 90% minimum de son actif net, d'instruments financiers de taux libellés en euro, émis par des émetteurs privés, publics, parapublics et/ ou par des Etats souverains situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE. Il pourra s'agir d'obligations, de titres de créance subordonnés, de titres de créance négociables et plus généralement d'instruments du marché monétaire. Le portefeuille pourra également être investi, dans la limite de 10% maximum de son actif net, en obligations convertibles et/ou échangeables et en titres de créance subordonnés de type obligations additionnelles de premier rang ("Additional Tier 1" ou "AT1"), dits aussi « contingent convertible bonds (« CoCos »), dont le call a déjà été exercé par l'émetteur de manière irrévocable. L'investissement dans des titres de dette subordonnée ayant la nature de Contingent Convertible Bonds » autres que les AT1 callés, n'est pas autorisé.

Les titres de créance d'émetteurs privés seront privilégiés dans l'allocation du portefeuille. En tout état de cause, le FCP sera investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en titres de créance d'émetteurs privés. Par ailleurs, le FCP ne sera pas investi en instruments financiers libellés en devises autres que l'euro. L'équipe de gestion ne s'impose aucune contrainte d'allocation sectorielle.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans l'OPC sont listés ci-après :

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

- Risque de crédit : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque d'arbitrage de crédit : l'arbitrage se définit comme une technique qui vise à profiter d'une différence de valorisation entre actifs en anticipant une évolution favorable de cette différence. Ces arbitrages peuvent être effectués entre valeurs, secteurs, titres ou instruments financiers. En cas d'évolution défavorable de cette différence après initiation du ou des arbitrages, la valorisation des stratégies diminue et peut conduire à une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de liquidité : Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur de l'OPC. Ce risque n'est pas identiquement présent selon les marchés et/ou les classes d'actifs.
- Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : Une obligation convertible est un instrument de dette hybride, qui intègre à la fois, un risque lié à la qualité de la signature de l'entreprise émettrice (« crédit »), représentée par la valeur nue de l'obligation (valeur de remboursement en l'absence de conversion en action) et un risque lié à la performance de l'action sous-jacente représentée par la valeur du droit de conversion en action. Comme tout instrument d'option sur action, la valeur de ce droit fluctue en fonction de la volatilité de l'action sous-jacente et peut conduire à une baisse de valorisation en dépit d'une hausse de cette même action, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux titres de créance subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion

erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

- **Risque de durabilité** : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires

- **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

- **Risque lié aux obligations contingentes** : les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

1. COMMENTAIRE DE GESTION

1.1 Environnement économique et financier

Fin juin 2024, nos perspectives étaient les suivantes.

« Nous tablons sur de nouvelles baisses des taux directeurs de la BCE et des taux souverains. Nous anticipons un léger écartement des marges de crédit. Nous considérons que le secteur financier offre un couple risque / rendement plus attractif que le secteur non-financier. Les obligations subordonnées contenant des calls courts émises par des émetteurs confortablement installés dans la catégorie Investment Grade constituent encore des supports offrant un portage attractif. Compte tenu de nos perspectives, nous comptons maintenir notre exposition autour de 30% sur ce segment. Nous maintiendrons une exposition aux obligations de qualité spéculative émises par des émetteurs ne présentant pas de risque de liquidité à moyen terme. Nous continuerons à intervenir sur le marché primaire dès lors que les conditions offertes nous sembleront dignes d'intérêt. Nous envisageons également d'augmenter la sensibilité au risque de taux si des tensions à la hausse se font jour. »

L'exercice sous revue a été marqué par les tendances et événements qui suivent.

Au cours du troisième trimestre, des signaux de ralentissement de l'activité ont commencé à se former aux Etats-Unis. Les enquêtes de confiance du consommateur ont notamment quelque peu faibli. Mais la focale s'est surtout portée sur le marché de l'emploi américain, dont les « craquelures » sont devenues plus visibles dans les données. La tension sur le marché du travail a considérablement diminué. L'emploi privé a ralenti et les créations de postes dans les secteurs catégorisés comme cycliques ont été moins nombreuses. A son pic atteint en juillet, le taux de chômage se situait à 4,3%, soit une hausse de 0,6% depuis le début de l'année 2024. Cette baisse de régime estivale a par la suite été gommée puisque le taux de chômage est retombé à 4,1% fin septembre. Durant l'été, les marchés ont même craint la possibilité d'une récession. Les publications économiques du mois d'août, puis celles de septembre sont ensuite venues dépeindre une économie américaine finalement plutôt résiliente. Au cours du dernier trimestre, l'activité a finalement progressé à rythme soutenu, en dépit de l'anticipation d'un ralentissement. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi ont cessé de se détériorer.

En zone Euro, les données d'inflation sont peu à peu devenues moins rectilignes. Les statistiques d'évolution des salaires en zone Euro n'ont pas non plus montré de francs signes d'inflexion. Le chemin de la désinflation a toutefois été retrouvé à partir du mois de juillet, grâce à la modération des prix énergétiques et dans une moindre mesure de ceux des denrées alimentaires. Sur les derniers mois de l'année, l'inflation est légèrement repartie à la hausse. A fin décembre 2024, l'inflation totale est ressortie à 2,4% sur un an. L'inflation cœur à 2,7%, après une stagnation à 2,9% de mai à juillet. Si la croissance de la zone euro a été positive sur la période, celle-ci s'explique davantage par la demande extérieure nette (exportations retranchées des importations) et les dépenses gouvernementales, que par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'environnement de taux a continué de représenter un vent contraire, ce qui s'est également ressenti dans les enquêtes conjoncturelles. Les dernières données publiées en fin d'année se sont de nouveau montrées modestes, mais il convient de noter que si la France et l'Allemagne ont souffert, cela a moins été le cas de l'Espagne ou de l'Italie.

Mentionnons enfin, les éléments et événements qui sont venus se greffer dans l'intervalle, à commencer par les soubresauts politiques en France. La réaction des marchés financiers à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale a dans un premier temps été épidermique. La perspective d'un gouvernement divisé sans majorité absolue a jeté le doute sur la trajectoire potentielle du déficit, et par extension sur le coût de financement accordé à l'Etat français. Cette prime de risque supplémentaire exigée par les marchés financiers s'est ainsi exprimée par une augmentation de l'écart de rendement entre le taux à 10 ans français et le taux à 10 ans allemand. A ~0,80% juste avant le 1er tour des élections, il a ainsi été équivalent à la période d'incertitude liée aux présidentielles de 2017. Il convient également de noter que cet écart de rendement gravitait déjà autour de 0,50% avant l'annonce de la dissolution, soit

un niveau supérieur à la moyenne antérieure, en raison de craintes concernant la soutenabilité des finances publiques françaises.

Le second tour des élections législatives n'a fait ressortir aucune majorité claire, mais sans déséquilibre important pour autant. NFP (alliance de partis de gauche) a remporté le plus grand nombre de sièges (182). Le groupe Ensemble, de la coalition présidentielle en emporte 168. Le RN (et ses alliés) ont obtenu 143 sièges. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs mois pour qu'un nouveau premier ministre (Michel Barnier) soit nommé, puis plusieurs jours encore pour désigner un gouvernement. L'écart de taux France-Allemagne n'a, dans cet intervalle, pas franchement dévié du corridor dans lequel il évoluait depuis l'annonce de la dissolution. L'activation du 49.3 dans le but de faire passer le budget de la sécurité sociale et la motion de censure qui s'en est suivie ont eu raison du gouvernement Barnier. François Bayrou a été nommé 1er ministre et a constitué son gouvernement en toute fin d'année. Le budget 2025 reste à ce jour en suspens. Dans le prolongement, l'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru, proche du seuil de 1%, en lien notamment avec la dégradation de la note française par Moody's.

Citons aussi, le symposium de Jackson Hole, intitulé : « Réévaluer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire ». Si cet événement est avant tout un rendez-vous de présentation des derniers travaux universitaires sur la question, les investisseurs se sont appesantis sur le discours de Jerome Powell, qui a implicitement confirmé l'imminence d'une première baisse de taux. Il est toutefois resté flou s'agissant de l'ampleur de ce mouvement, en indiquant notamment que la Fed ne tolérerait aucune dégradation supplémentaire du marché du travail. Le 5 novembre 2024, Donald Trump a été élu 47ème président des Etats-Unis. Le parti Républicain a gagné la présidentielle avec l'élection de Donald Trump et cette victoire s'est également accompagnée par l'obtention d'une majorité au Sénat et au sein de la chambre des représentants. C'est ainsi le scénario de « vague rouge » qui s'est matérialisé. En synthèse, le programme de Donald Trump peut se décomposer en trois points : (i) des baisses de taxes pour les entreprises et les ménages, (ii) des hausses des droits de douane pour la Chine ainsi que le reste du monde et (iii) une volonté de limiter les flux migratoires.

En Chine, plusieurs mesures monétaires et budgétaires vouées à soutenir la demande interne ont été dévoilées au cours du dernier trimestre.

Si pour lutter contre l'inflation, la plupart des banques centrales ont rehaussé leurs taux, à peu près au même moment et à peu près à la même cadence, force est de constater que la situation a été plus nuancée en 2024. D'une zone à l'autre, l'inflation n'a pas été de même nature et n'a baissé pas à la même allure, le niveau de restriction monétaire a été plus ou moins conséquent, et la transmission du resserrement monétaire ne s'est pas fait ressentir de la même manière. Plusieurs banques centrales ont ainsi, dans ce contexte, enclenché une séquence de baisses de taux. Cela a notamment été le cas de la Banque centrale européenne, de Suède, celle du Canada ou encore de la Banque d'Angleterre. La Banque centrale américaine a finalement décidé de baisser ses taux de 0,50% lors de sa réunion du 18 septembre dernier, puis de 0,25% lors des réunions suivantes. La BCE a quant à elle baissé quatre fois ses taux directeurs, dont trois fois de manière successive. A fin décembre 2024, le taux directeur de la Fed se situe sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,75% et le taux de dépôt de la BCE à 3%.

Le 1er trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique.

Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump s'est montré moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a coïncidé avec un autre événement, aux incidences subtiles. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de 589 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent néanmoins. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation

nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ont créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé tandis que les anticipations d'inflation augmentaient.

Côté politique européenne, notons en février, la victoire de Friedrich Merz dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky.

L'Allemagne s'apprête donc à investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne. Pour autant, le financement du réarmement ne devrait pas passer par des hausses d'impôts. Par ailleurs, un regain d'optimisme à l'égard du vieux continent, pourrait fléchir de nouveaux capitaux étrangers. Ces éléments mis bout à bout conduisent donc à envisager un choc de demande structurel et non pas transitoire.

Au cours du 1er trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé à la marge. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril dernier, le Rubicon a été franchi lors du « Libération Day ». Donald Trump a dévoilé les nouveaux droits de douane applicables le 9 avril au reste du monde. Le « tarif » de base est un taux universel de 10 %. La plupart des pays du monde ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu allouer un taux de 20 %, le Japon hérite de 24 %, le Royaume-Uni de 10 % et la Chine 34 %. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen des droits de douane pratiqué par les États-Unis avoisinant 25 %, contre environ 2,5 % à fin 2024, soit la plus importante hausse depuis 1890 ! La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués.

Fidèle à sa posture « maximaliste » en vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est toutefois intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur.

Au cours du trimestre, les statistiques économiques publiées aux Etats-Unis ont mis de plus en plus en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a augmenté, mais elle demeure encore relativement contenue pour certains items. Premièrement, en raison des stocks constitués en amont par les entreprises, qui écoulent actuellement ces marchandises rapportées aux coûts d'alors. Deuxièmement, car certaines préfèrent rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – envisage toujours que D. Trump puisse revenir en arrière. Quatrièmement, grâce à la modération de l'inflation au sein de la catégorie des services, qui a partiellement compensé la hausse observée pour celles des biens. Dans le même temps, la consommation des ménages américains a ralenti. Sans surprise, ce sont notamment les produits les plus affectés par les tarifs qui ont été boudés. D'autre part et face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines du secteur manufacturier ont déjà réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises font preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. A cet égard, si les États-Unis créent des emplois à un rythme encore soutenu, il convient de noter que les créations de postes se concentrent dans quelques secteurs seulement et que les postes vacants sont moins nombreux, de même que les départs volontaires.

En zone Euro, les données disponibles dépeignent une forme de résilience de l'activité. Certains indicateurs commencent même à esquisser une inflexion du cycle, après plusieurs années de stagnation. Il conviendra cependant d'être attentif à l'évolution de ces variables au cours des prochains mois, dans le prolongement des négociations commerciales avec les Etats-Unis. En parallèle et contrairement aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi sa décrue au cours du trimestre. Si cette relative résilience est notable, il convient cependant de noter que tous les pays de la zone Euro ne sont pas logés à la même enseigne. C'est notamment le cas de la France qui souffre d'une grande incertitude sur le front politique.

Notons également le conflit qui a opposé l'Iran et Israël ainsi que l'intervention des Etats-Unis. Donald Trump ayant, en effet, donné l'ordre de frapper les trois principaux sites nucléaires iraniens, Isphahan, Natanz et Fordo. Si un cessez-le-feu a ensuite été promulgué, les tensions au Moyen-Orient demeurent.

A fin juin 2025, l'inflation totale américaine (CPI) est ressortie à 2,7% sur un an et l'inflation cœur à 2,9%. En zone Euro, l'inflation totale se situe sur la même période à 2% ; l'inflation cœur à 2,3%. Au 1er trimestre, la croissance du PIB américain s'est contractée de 0,5% en rythme annualisé, en raison du gonflement exceptionnel des importations en amont des droits de douane. En zone euro, la croissance du PIB au trimestre le trimestre a été de 0,6%, soutenue par la dynamique exceptionnelle des exports.

Prise au piège par la politique et ses implications potentielles pour l'économie américaine (plus d'inflation et moins d'activité), la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. La BCE a baissé ses taux à deux reprises sur la période. A fin juin 2025, le taux directeur de la Fed se situe donc toujours sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,25% et le taux de dépôt de la BCE à 2%.

Les taux souverains américains ont connu une forte volatilité sur la période, ballotés entre les perspectives de baisses de taux parfois avortées, la défiance exprimée à l'égard de la politique de Donald Trump, les problématiques budgétaires (i.e. perspectives d'accroissement du déficit) et l'incertitude sur la trajectoire de l'inflation. Le taux à 10 ans américain est ainsi passé de 4,36% fin juin 2024 à 4,24% fin juin 2025, en passant par un plus haut proche de 4,80%.

Les taux européens ont également été volatils, mais ils ont évolué au sein de canaux plus étroits. Si la baisse de l'inflation et l'attitude de la BCE militent pour une détente, d'autres

facteurs viennent néanmoins exercer une pression haussière, à l'instar des problématiques budgétaires et des émissions attendues en hausse du côté de l'Allemagne.

Le tableau suivant illustre l'évolution des taux souverains au cours de l'exercice passé.

	30/06/24	31/12/24	31/05/25	30/06/25	Var 1 an	Var YTD	Var 1 mois	Commentaires 1 an	Commentaires YTD	Commentaires Mois
Ester	3,66	2,91	2,16	1,92	- 196	- 98	- 24	baisse taux	baisse taux	baisse taux
Euribor 3 mois	3,71	2,71	2,00	1,94	- 197	- 77	- 5	baisse taux	baisse taux	baisse taux
Allemagne 1 an	3,17	2,20	1,76	1,75	- 131	- 45	- 0	baisse taux	baisse taux	baisse taux
Allemagne 3 ans	2,59	2,00	1,85	1,94	- 14	- 6	10	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Allemagne 5 ans	2,47	2,13	2,07	2,18	24	5	11	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Allemagne 7 ans	2,43	2,17	2,25	2,37	44	20	12	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Allemagne 10 ans	2,51	2,38	2,52	2,63	59	25	11	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Allemagne 30 ans	2,69	2,59	2,98	3,10	84	51	12	hausse taux	hausse taux	hausse taux
France 1 an	3,44	2,35	1,93	1,95	- 128	- 40	2	baisse taux	baisse taux	hausse taux
France 3 ans	3,04	2,43	2,16	2,20	- 7	- 23	4	baisse taux	baisse taux	hausse taux
France 5 ans	3,03	2,69	2,48	2,54	32	- 15	6	hausse taux	baisse taux	hausse taux
France 7 ans	3,07	2,91	2,81	2,87	58	- 4	6	hausse taux	baisse taux	hausse taux
France 10 ans	3,26	3,21	3,20	3,27	73	6	7	hausse taux	hausse taux	hausse taux
France 30 ans	3,71	3,73	3,96	4,02	96	29	6	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Espagne 1 an	3,42	2,22	1,94	1,95	- 132	- 28	1	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Espagne 3 ans	3,08	2,33	2,11	2,17	- 46	- 17	6	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Espagne 5 ans	3,06	2,58	2,38	2,46	- 16	- 12	8	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Espagne 7 ans	3,16	2,73	2,61	2,70	- 6	- 4	9	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Espagne 10 ans	3,42	3,06	3,09	3,24	25	18	15	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Espagne 30 ans	4,02	3,70	3,95	4,03	38	34	8	hausse taux	hausse taux	hausse taux
Italie 1 an	3,53	2,40	1,95	1,97	- 142	- 43	2	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Italie 3 ans	3,44	2,49	2,19	2,26	- 56	- 23	7	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Italie 5 ans	3,58	2,87	2,67	2,70	- 37	- 17	3	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Italie 7 ans	3,76	3,19	3,06	3,08	- 26	- 11	2	baisse taux	baisse taux	hausse taux
Italie 10 ans	4,07	3,52	3,48	3,48	- 22	- 5	- 0	baisse taux	baisse taux	baisse taux
Italie 30 ans	4,62	4,21	4,34	4,34	- 3	14	- 0	baisse taux	hausse taux	baisse taux
USA 1 an	5,09	4,16	4,11	3,96	- 83	- 20	- 15	baisse taux	baisse taux	baisse taux
USA 3 ans	4,52	4,27	3,87	3,68	- 33	- 59	- 19	baisse taux	baisse taux	baisse taux
USA 5 ans	4,33	4,38	3,96	3,79	- 5	- 59	- 17	baisse taux	baisse taux	baisse taux
USA 7 ans	4,33	4,48	4,18	3,98	10	- 50	- 20	hausse taux	baisse taux	baisse taux
USA 10 ans	4,36	4,58	4,41	4,24	36	- 34	- 17	hausse taux	baisse taux	baisse taux

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre l'évolution des taux de rendement selon les maturités et les notations des émetteurs. On constate une baisse généralisée des rendements et un aplatissement des courbes de crédit.

TAUX	30/06/24	31/12/24	30/04/25	30/06/25	Var. 1Y	Var. YTD	Var. 1 mois
IG Euro AGG 1 - 3	3,81	2,93	2,69	2,59	-1,22	-0,34	-0,10
IG Euro AGG 3 - 5	3,76	3,13	3,07	3,02	-0,74	-0,11	-0,05
IG Euro AGG 5 - 7	3,84	3,32	3,37	3,34	-0,50	0,03	-0,02
IG Euro AGG 7 - 10	3,89	3,48	3,63	3,62	-0,27	0,14	-0,01
IG Euro AGG 10+	3,90	3,60	3,88	3,88	-0,02	0,28	0,00
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	3,30	2,86	3,01	3,08	-0,22	0,22	0,07
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	3,43	2,79	2,74	2,77	-0,66	-0,02	0,03
Bloomberg EuroAgg Corporate A	3,67	3,08	3,04	2,99	-0,68	-0,09	-0,04
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	4,02	3,32	3,28	3,23	-0,78	-0,09	-0,05
Bloomberg EuroAgg Corporate	3,82	3,18	3,14	3,10	-0,73	-0,09	-0,04
IG Euro AGG Corporates Ex Fin	3,71	3,14	3,11	3,11	-0,60	-0,03	-0,00
IG Euro AGG Corporates Fin	3,98	3,24	3,18	3,09	-0,90	-0,16	-0,09
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	5,60	4,99	5,22	4,94	-0,66	-0,05	-0,28

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre l'évolution des marges par rapport aux emprunts souverains selon les maturités, les notations des émetteurs. La contraction des marges de crédit est générale. Les notations les moins robustes et le secteur financier sont à l'honneur.

Marges Crédit	30/06/24	31/12/24	30/04/25	30/06/25	Var. 1Y	Var. YTD	Var. 1 mois
IG Euro AGG 1 - 3	93	82	92	68	-26	-15	-24
IG Euro AGG 3 - 5	121	104	114	93	-28	-11	-21
IG Euro AGG 5 - 7	136	114	124	104	-33	-10	-20
IG Euro AGG 7 - 10	142	119	128	111	-31	-8	-17
IG Euro AGG 10+	125	109	120	104	-20	-4	-16
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	75	63	76	58	-18	-5	-18
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	81	64	72	58	-23	-6	-14
Bloomberg EuroAgg Corporate A	106	92	101	81	-25	-12	-20
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	137	115	126	106	-31	-9	-20
Bloomberg EuroAgg Corporate	120	102	112	92	-28	-10	-20
IG Euro AGG Corporates Ex Fin	109	95	104	87	-22	-8	-17
IG Euro AGG Corporates Fin	132	111	121	96	-36	-15	-25
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	266	243	296	248	-18	5	-48

Source : Bloomberg

Le tableau ci-après illustre la performance des indices selon les maturités, les notations des émetteurs et le secteur. Un exercice globalement positif.

INDICES	30/06/24	31/12/24	30/04/25	30/06/25	Var. 1Y	Var. YTD	Var. 1 mois
IG Euro AGG 1 - 3	100,00	103,20	104,65	105,34	5,34%	2,07%	0,66%
IG Euro AGG 3 - 5	100,00	104,17	105,68	106,57	6,57%	2,30%	0,84%
IG Euro AGG 5 - 7	100,00	104,80	105,96	106,95	6,95%	2,06%	0,94%
IG Euro AGG 7 - 10	100,00	104,94	105,28	106,26	6,26%	1,26%	0,94%
IG Euro AGG 10+	100,00	105,17	103,35	104,14	4,14%	-0,98%	0,77%
Bloomberg EuroAgg Corporate AAA	100,00	103,93	103,59	104,19	4,19%	0,25%	0,58%
Bloomberg EuroAgg Corporate AA	100,00	103,65	104,65	105,09	5,09%	1,39%	0,42%
Bloomberg EuroAgg Corporate A	100,00	103,94	104,91	105,74	5,74%	1,73%	0,79%
Bloomberg EuroAgg Corporate BBB	100,00	104,44	105,54	106,47	6,47%	1,94%	0,88%
IG Euro AGG Corporate	100,00	104,17	105,20	106,05	6,05%	1,80%	0,81%
IG Euro AGG Corporate Ex Fin	100,00	104,01	104,88	105,57	5,57%	1,51%	0,66%
IG Euro AGG Corporate Fin	100,00	104,39	105,62	106,68	6,68%	2,20%	1,01%
Bloomberg Euro HY ex Financials BB-B 3% Capped	100,00	104,63	105,53	107,48	7,48%	2,72%	1,85%

Source : Bloomberg

1.2 Politique de gestion

1.2.1 Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de délivrer une performance annuelle égale à celle de l'€STR majorée de 0,75% selon une approche ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

1.2.2 Allocation au cours de l'exercice

Au cours de la période, ECOFI CREDIT SHORT DURATION a principalement cherché à tirer parti du portage offert par certaines obligations privées et à bénéficier de mouvements de contractions des marges de crédit.

Nous avons continué à privilégier une stratégie de portage sur des obligations courtes (maturités généralement inférieures à 2 ans) tout en intervenant sur des obligations de maturités plus longues afin de profiter du portage. Nous avons maintenu une allocation favorisant la dette privée au détriment de la dette publique. Nous avons également choisi de

maintenir notre stratégie d'investissement sur les obligations hybrides émises par des entreprises non-financières susceptibles d'être rachetées par l'émetteur afin de bénéficier d'un niveau de portage attractif. Nous avons aussi choisi d'investir sur des obligations subordonnées bancaires car nous avons considéré que le renforcement de la solidité financière des banques justifiait une prise de risque plus importante. Nous avons aussi participé à des émissions sur le marché primaire lorsque le potentiel de compression des marges nous semblait patent ou lorsque les émissions proposées offraient une perspective de portage attrayante. Nous avons veillé à maintenir tout au long de l'exercice une exposition conséquente aux émetteurs ne disposant pas d'une notation de qualité investissement. Nous avons procédé à des arbitrages et à des réaménagements de la structure du portefeuille en veillant à ne pas en déformer radicalement la structure.

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle ECOFI CREDIT SHORT DURATION est gérée est comprise entre -1 et +2.

Elle a évolué dans un couloir étroit (0.95 / 1.75) au cours de l'exercice. Nous avons augmenté son niveau de mi-février à fin avril 2025 avant de le réduire pour la faire augmenter à nouveau fin mai 2025.

Au 30 juin 2024, la sensibilité au risque de taux d'ECOFI CREDIT SHORT DURATION était de 1,72 (1,12 le 28 juin 2024).

La quasi-totalité des positions a été gagnante.

L'exposition aux signatures de qualité spéculative a permis de dynamiser la performance.

1.2.3 Performances

Entre le 28 juin 2024 et le 30 juin 2025, la valeur liquidative d'ECOFI CREDIT SHORT DURATION a augmenté de + 4.86%.

Au cours de cette même période, l'indice de référence ESTR OIS (EONIA OIS avant le 11/12/2020) progresse : +3,03%.

Ces performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

1.2.4 Perspectives

Le ralentissement de l'économie américaine est en vue. L'incertitude a augmenté en raison de la politique économique conduite par Donald Trump. L'inflation devrait augmenter et l'emploi et l'investissement devraient en pâtir. En zone Euro, l'activité pourrait être dopée par le plan allemand de réarmement et d'infrastructures. La désinflation devrait se poursuivre.

La BCE n'a pas de contrainte forte poussant à la réduction de son taux directeur : une baisse est envisageable avant fin 2025 en cas de dégradation de l'activité. Aux Etats-Unis, deux ou trois baisses tactiques sont possibles (dégardation du marché de l'emploi et de l'activité).

Dans ce contexte, nous considérons que les défaillances d'entreprises ne devraient pas croître significativement. Nous anticipons un léger écartement des marges de crédit. Nous considérons que le secteur financier offre encore un couple risque / rendement plus attractif que le secteur non-financier. Les obligations subordonnées contenant des calls courts émises par des émetteurs confortablement installés dans la catégorie Investment Grade constituent toujours des supports offrant un portage attractif. Compte tenu de nos perspectives, nous comptons maintenir une exposition conséquente sur ce segment. Nous maintiendrons une exposition aux obligations de qualité spéculative émises par des émetteurs ne présentant pas de risque de liquidité à moyen terme. Nous continuerons à intervenir sur le marché primaire dès lors que les conditions offertes nous sembleront dignes d'intérêt. La gestion de la sensibilité au risque de taux demeurera au cœur de notre stratégie.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1 Structure du portefeuille

Le 30 juin 2025, le portefeuille d'ECOFI CREDIT SHORT DURATION se répartit en 95.14% d'obligations du secteur public ou privé et 4.86% de titres d'OPCVM monétaire et liquidités.

2.2 Nombre de parts en circulation / valeur liquidative / encours

Date	Nombre de parts en circulation	Valeur liquidative	Encours
28/06/2024	494 716,486	214,03 €	105 885 697,33 €
30/06/2025	451 069,846	224,43 €	101 235 537,66 €

2.3 Compléments d'information

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs de la SICAV sont informés que Crédit Coopératif et/ou ECOFI Investissements a un intérêt tout particulier.

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% de l'actif net
Ecofi Trésorerie	€uro	730	8 536 590,80 €	8,43

2.4 Techniques de gestion efficace

Informations relatives aux opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres : néant.

Pas d'existence de rétrocessions de courtage versées par des intermédiaires sous forme de "soft commissions", ni de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires.

L'actif n'a pas donné lieu à utilisation de droits de vote au cours de l'exercice.

Part des distributions éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts : Néant.

Contrats financiers (dérivés listés et négociés de gré à gré) : Ecofi Credit Short Duration n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficaces.

Changements intervenus en cours d'exercice

30/09/2024	Mise à jour de la définition des investissements durables.
18/02/2025	Changement de fournisseur de données ESG + Recours aux AT1 callées.
05/05/2025	Correction sur les frais de transaction.

Synthèse des frais

Frais de fonctionnement et de gestion	0,45%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,45%	

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
ECOFI TRESORERIE - Part I	121 250 484,95	118 455 855,82
BPCE 2,25 12/03/25	5 091 438,36	8 176 033,31
TELECOM ITALIA 2,75 15/04/25	5 062 177,61	5 121 319,86
ENGIE SA 1,625 29/12/49	5 043 899,45	5 070 126,71
ALLIANZ 2,241 07/07/45	9 063 921,05	5 072 272,50
KBC GROUP 1,625 18/09/29	4 044 485,79	4 055 675,30
BNP PARIBAS 2,375 20/11/30	4 981 959,46	3 011 616,71
AXA 3,875 20/05/49	5 554 405,00	2 036 150,68
FERRARI 3,625 21/05/30	5 165 438,89	2 057 147,19
EDF 5 22/01/49	5 093 823,03	2 037 047,40

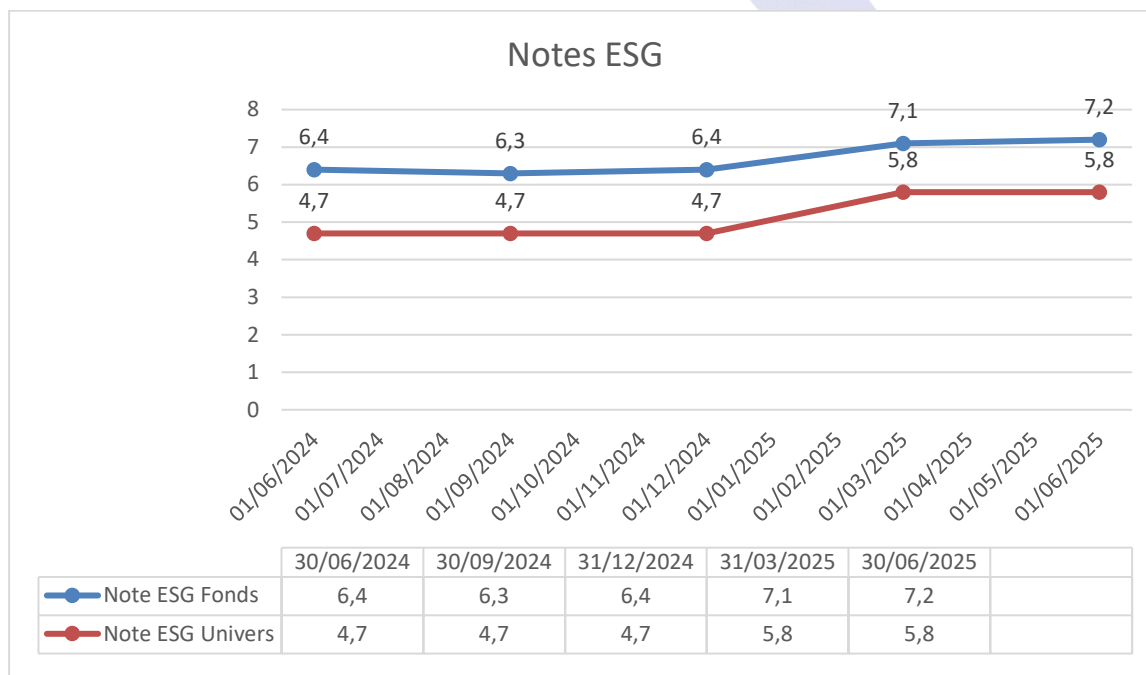
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 30/06/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,2 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,3 et 7,2. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : L’OPC a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l’€STR majorée de 0,75% l’an selon une approche ISR.

Pour l’analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l’univers investissable : la note ESG de l’OPC doit être supérieure à la note de l’univers d’investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d’investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l’article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l’application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu’à la clôture de l’exercice, 26,4% de l’actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d’activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

L'actif du FCP n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 047	68
<i>Dont fixe</i>	<i>5 144</i>	<i>68</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>177</i>	<i>67</i>
<i>Dont variable</i>	<i>726</i>	<i>61</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPCVM.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par MSCI ESG

Research dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. MSCI ESG Research est une agence de notation ESG.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégient pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne visent pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et prend en compte les risques en matière de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;
- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé ;
- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies.

Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- des six indicateurs d'impact ESG : l'alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050, la responsabilité fiscale, la variation d'emplois, le partage de la valeur économique, la représentativité des femmes dans l'encadrement et les émissions de gaz à effet de serre ;
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement ;
- du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.
- du calcul du pourcentage d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par l'ONU : la santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), l'énergie propre et un coût abordable (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit :
ECOFI CREDIT SHORT DURATION

Identifiant d'entité juridique :
969500CJKT8BYRQ102

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☐ oui	☒ non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales durables ayant un objectif (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 82,89% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objet social : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit financier a continuellement promu, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques à travers l'application du processus de sélection des émetteurs, le processus ISR Impact, qui conduit à sélectionner les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Ces caractéristiques ont influencé de façon significative la sélection des instruments dans lequel le produit financier investit car le produit a cherché, tout au long de l'exercice, à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

Le processus ISR Impact appliqué au produit financier tout au long de l'exercice s'articule autour des trois principes suivants

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles :

Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, la fabrication des pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole.

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe ». L'équipe ISR se fonde sur les critères d'évaluation utilisés par Moody's ESG Solutions dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance pour noter la performance ESG des émetteurs. Cette note ESG est obtenue selon la méthode I- Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs et se compose comme suit :

- une note ESG qui représente 70% de la note finale. Au sein de cette note ESG, les domaines E, S et G sont équipondérés ;
- une note dite "Touche Ecofi" qui représente 30% de la note ESG finale et qui donne une importance particulière aux critères suivants : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale, non-discrimination.

La note ESG finale permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée.

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 9 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

- Gestion des émetteurs controversés :

Les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 en fonction de leur impact et sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

Le processus ISR appliqué à l'OPC conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5.

Après l'application des trois filtres susvisés, 20% minimum des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus, étant rappelé que les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, le produit financier intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement du produit financier.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales reposent sur l'application du processus ISR Impact qui conduit à sélectionner les émetteurs sur la base de leurs performances ESG.

La notation ESG des émetteurs basée sur une approche « best in universe » vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille est de 90% minimum de l'actif net, hors des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires.

Sur la base du processus ISR Impact, un score ESG global et par domaine E, S et G, (compris entre 1 et 10) est attribué au produit financier et à son univers d'investissement. Cette note est obtenue selon une approche en amélioration de note. Sur la période de référence, le score ESG du produit financier est supérieur à celui de son univers d'investissement. La note ESG du produit financier est de 6,35 et celle de son univers d'investissement de 4,66.

Par ailleurs, le produit financier intègre, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, le produit financier a une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement 887,18 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1324,33 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont prises en compte.

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'impact ESG du produit financier, merci de consulter la fiche reporting du produit financier disponible sur notre site internet.

○ ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

Sur la période de référence précédente, la note ESG du produit financier était également supérieure à celle de son univers d'investissement (7,37 contre 5,61 sur 10).

Son intensité carbone était également inférieure à celle de son univers d'investissement (785,08 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1337 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et environnemental, à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 82,89% de l'actif net du FCP.

Selon la définition retenue par Ecofi Investissements, est considéré comme un investissement durable, un investissement qui répond à au moins une des caractéristiques suivantes :

- un investissement dans des titres d'émetteurs « thématiques », c'est-à-dire un émetteur qui génère au moins 25% de son chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin ;
- un investissement en titres d'émetteurs « solidaires » ayant obtenu l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR ;
- un investissement en titres d'émetteurs dits « alignés » avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG ;
- un investissement en obligations « vertes » ou « à utilité sociale » : green bond ou social bond ou sustainability bond, certifiés avec le standard de l'ICMA.

Ces investissements durables contribuent à la réalisation de l'objectif d'investissement durable au travers de l'application d'un processus de sélection des émetteurs, le processus ISR Impact, qui conduit à sélectionner les émetteurs sur la base de leur performance ESG. Le processus ISR Impact repose sur les trois principes suivants :

- une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles et l'exclusion des paradis fiscaux;
- une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non- discrimination) ;
- une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

L'application du processus ISR Impact conduit à réduire l'univers d'investissement initial du produit financier d'au moins 20%.

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont une activité économique considérée comme durable sur le plan environnemental car ils contribuent substantiellement à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux et ne causent pas de préjudices importants à ces objectifs.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables du produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social car le profil ESG des émetteurs sélectionnés est évalué à travers différentes approches suivantes :

- l'application du processus ISR Impact qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG établie selon la méthode I-Score et la gestion des controverses ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte à travers l'application du processus ISR Impact (analyse de la performance ESG, exclusions sectorielles et normatives et gestion des controverses), la politique d'engagement, les six indicateurs d'impact ESG et la prise en compte de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans le processus ISR Impact appliqué au produit financier.

Les notes ESG des émetteurs prennent en compte le respect de ces standards et le principe de gestion des controverses exclut les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a pris en compte 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte a été réalisée au travers de :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



- (i) le processus ISR Impact qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- (ii) les six indicateurs d'impact ESG :
 - alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050 : analyse du niveau d'alignement des portefeuilles avec le scénario climatique 1,5°C ;
 - responsabilité fiscale : évaluation de la présence des émetteurs et sa justification dans des centres financiers « offshore » ;
 - variation d'emplois ;
 - partage de la valeur économique : partage de la valeur économique avec les salariés d'une part (masse salariale) et les actionnaires d'autre part (dividendes versés) ;
 - représentativité des femmes dans l'encadrement : au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, profiter pleinement de tous les talents pour augmenter la performance ;
 - émissions de gaz à effet de serre : calcul des émissions de gaz à effet de serre (empreinte et intensité carbone) du portefeuille.
- (iii) La politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.
- (iv) Le respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.<

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

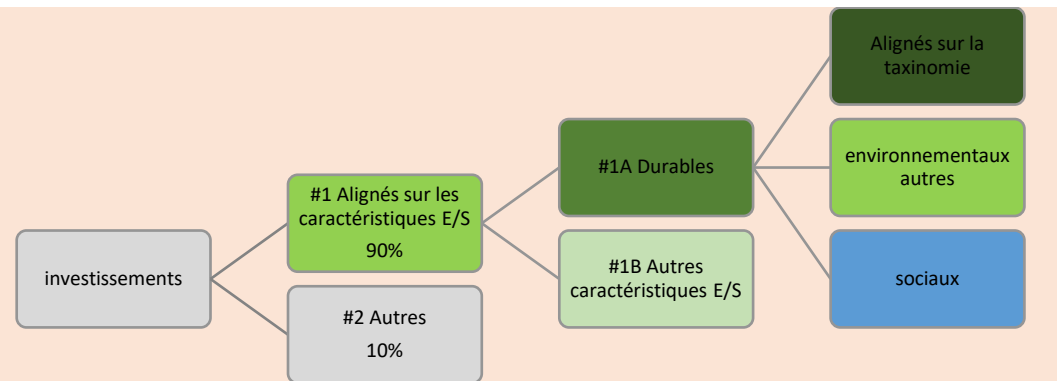
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financier au cours de la période du 29/06/2024 au 30/06/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ECOFI TRESORERIE - Part I	OPC, Liquidités & Autres	8,43	FRANCE
CRELAN SA 5,375 31/10/25	Financials	4,98	BELGIUM
EDF EURO12M 29/12/49	Utilities	4,86	FRANCE
IPSOS 2,875 21/09/25	Communication Services	3,79	FRANCE
AIR FRANCE KLM 3 01/07/24	Industrials	3,77	FRANCE
BNP PARIBAS 2,375 17/02/25	Financials	3,77	FRANCE
BoA E3M 22/09/26	Financials	3,33	UNITED STATES
CASA 2,7 14/04/25	Financials	3,29	FRANCE
ITALGAS 0,25 24/06/25	Utilities	2,91	ITALY
SANTANDER E3M 29/01/26	Financials	2,87	SPAIN
BPCE 2,25 12/03/25	Financials	2,81	FRANCE
BANCO SABADELL 2 17/01/30	Financials	2,62	SPAIN
BFCM EUAMDB10 29/12/49	Financials	2,60	FRANCE
ACCOR 2,625 29/12/49	Consumer Discretionary	2,33	FRANCE
ING GROUP 2 22/03/30		2,33	NETHERLANDS



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Financials	59,88
Utilities	10,57
Industrials	6,64
Communication Services	6,58
OPC, Liquidités & Autres	5,40
Real Estate	4,59
Consumer Discretionary	2,81
Consumer Staples	2,03
Materials	1,50



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Des données concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur la période de référence.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☒ Oui :

☒ Dans le gaz fossile

☒ dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

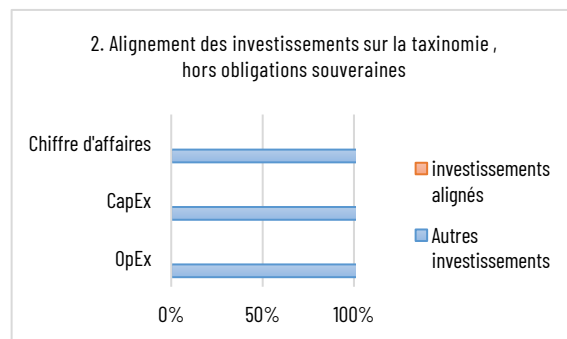
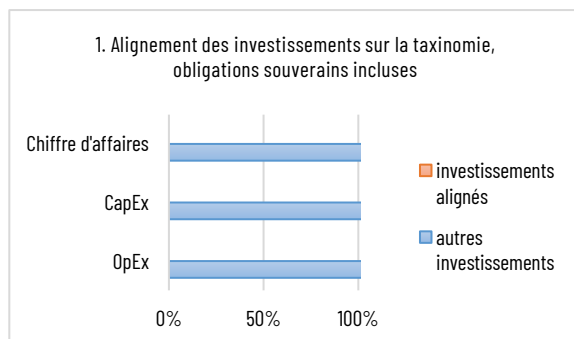
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

toutes les expositions souveraines) sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Des données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période de référence.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur les périodes de référence précédentes.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le FCP a réalisé des investissements durables. Ces investissements n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier a réalisé des investissements inclus dans la catégorie « autres » à des fins de gestion de trésorerie.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition des équipes de gestion avec l'outil interne RISE.

Ces indicateurs sont surveillés par l'équipe ISR et contrôlés à trois niveaux :

- Au premier niveau, l'équipe ISR contrôle la notation des émetteurs et les indicateurs d'impacts dans l'outil interne dédié à la notation ESG, RISE. Sur une base mensuelle, l'équipe ISR actualise Les notations ESG



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus. Ce contrôle est réalisé sur une base semestrielle pour les émetteurs souverains.

- Au deuxième niveau : le Service contrôle et reporting s'assure, au quotidien, que les portefeuilles respectent le filtre ISR et l'intensité du filtre appliquée et signale les éventuels dépassements.
- Au troisième niveau : l'équipe en charge du Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Par ailleurs, Ecofi investissement a mis en place une politique d'engagement qui se réalise à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sur la prise en compte des enjeux ESG.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

FCP ECOFI CREDIT SHORT DURATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

FCP ECOFI CREDIT SHORT DURATION

12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI CREDIT SHORT DURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI CREDIT SHORT DURATION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

ECOFI CREDIT SHORT DURATION

COMPTES ANNUELS 30/06/2025

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	96 311 903,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	96 311 903,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	8 536 590,80
OPCVM	8 536 590,80
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	104 848 493,97
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	18 114,73
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	18 114,73
Total de l'actif I+II	104 866 608,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	96 547 709,62
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	4 687 828,04
Capitaux propres I	101 235 537,66
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	101 235 537,66
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 631 071,04
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	3 631 071,04
Total Passifs : I+II+III+IV	104 866 608,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 873 678,61
Produits sur titres de créances	27 657,65
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 129,78
Sous-total produits sur opérations financières	2 903 466,04
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-673,57
Sous-total charges sur opérations financières	-673,57
Total revenus financiers nets (A)	2 902 792,47
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-491 324,46
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-491 324,46
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 411 468,01
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-212 202,81
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 199 265,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 045 525,23
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 045 525,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-202 002,20
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 843 523,03

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	694 755,71
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-814,58
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	693 941,13
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-48 901,32
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	645 039,81
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 687 828,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPC a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'€STR majorée de 0,75% l'an selon une approche ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net en EUR	186 149 105,23	177 180 778,28	137 586 097,64	105 885 697,33	101 235 537,66
Nombre de titres	891 862,367	919 233,581	685 032,976	494 716,486	451 069,846
Valeur liquidative unitaire	208,71	192,74	200,84	214,03	224,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,43	-1,95	-11,45	0,02	4,08
Capitalisation unitaire sur revenu	3,43	3,70	4,57	5,71	4,87

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles :

Instruments financiers

- Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.
- Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Valeurs mobilières non cotées

- Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les

notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	FR0007462833	0,10% TTC au maximum de l'actif net + 0,35% TTC au maximum de l'actif net (hors parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements de classification AMF autre que monétaire)
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	FR0007462833	Néant

* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Le FCP peut être amené à investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPC. Il supportera alors, en sus des frais mentionnés dans le présent prospectus et sur la quote-part de son actif net investie dans les OPC sous-jacents, des frais de gestion tels que prévus dans la documentation réglementaire desdits OPC. Il est précisé que le FCP ne supportera aucun droit d'entrée ou de sortie (i.e. commission de souscription et commission de rachat non acquises à l'OPC sous-jacent) en cas d'investissement en parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements.

Mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (Swing Pricing)

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la société de gestion se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des porteurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets.

L'OPC émettant plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories de parts/actions de l'OPC.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion et revus de façon périodique. En cas d'application du mécanisme de Swing Pricing, la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux investisseurs. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ECOFI CREDIT SHORT DURATION	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	105 885 697,33
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	64 826 873,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-74 627 967,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 411 468,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 045 525,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	693 941,13
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	101 235 537,66

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	293 366,306	64 826 873,21
Parts rachetées durant l'exercice	-337 012,946	-74 627 967,25
Solde net des souscriptions/rachats	-43 646,640	-9 801 094,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	451 069,846	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECOFI CREDIT SHORT DURATION FR0007462833	Capitalisation	Capitalisation	EUR	101 235 537,66	451 069,846	224,43

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	96 311,91	91 222,81	5 089,10	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18,11	0,00	0,00	0,00	18,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		91 222,81	5 089,10	0,00	18,11

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 042,99	0,00	992,63	5 523,64	21 972,61	26 270,37	39 509,67
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 061,10	0,00	992,63	5 523,64	21 972,61	26 270,37	39 509,67

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 241,08	34 420,60	6 650,22
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	55 241,08	34 420,60	6 650,22

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Achats à règlement différé	3 591 240,00
	Frais de gestion fixe	39 831,04
Total des dettes		3 631 071,04
Total des créances et des dettes		-3 631 071,04

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	491 324,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 536 590,80
	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE I	8 536 590,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			8 536 590,80

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 199 265,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 199 265,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 199 265,20

Part ECOFI CREDIT SHORT DURATION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 199 265,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 199 265,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 199 265,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 199 265,20
Total	2 199 265,20
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 843 523,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 843 523,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 843 523,03

Part ECOFI CREDIT SHORT DURATION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 843 523,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 843 523,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 843 523,03
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 843 523,03
Total	1 843 523,03
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			96 311 903,17	95,14
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			96 311 903,17	95,14
Assurance			7 698 637,67	7,60
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	4 000 000	4 090 432,05	4,04
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	3 500 000	3 608 205,62	3,56
Automobiles			663 307,84	0,66
STELLANTIS NV 4.625% 06-06-35	EUR	667 000	663 307,84	0,66
Banques commerciales			24 864 268,37	24,58
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	2 000 000	2 005 364,93	1,98
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 026 600,68	2,00
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	2 500 000	2 496 012,16	2,47
BPCE 3.1% 17-02-27 EMTN	EUR	750 000	753 251,25	0,74
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	1 000 000	996 513,70	0,98
CA 2.3% 24-10-26	EUR	1 100 000	1 100 142,88	1,09
CA 2.5% 22-12-26	EUR	1 000 000	999 254,35	0,99
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21-07-26 EMTN	EUR	1 150 000	1 160 572,48	1,15
CRELAN 5.375% 30-04-35 EMTN	EUR	800 000	855 337,92	0,84
HSBC 3.445% 25-09-30	EUR	2 000 000	2 077 144,79	2,05
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	4 500 000	4 482 198,49	4,45
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	981 821,64	0,97
SOCIETE GENERALE	EUR	2 000 000	1 996 774,79	1,97
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	2 000 000	2 009 710,16	1,99
VGP 1.5% 08-04-29	EUR	1 000 000	923 568,15	0,91
Compagnies aériennes			3 062 333,01	3,02
DEUTSCHE LUFTHANSA AG EUAR05+4.783% 12-08-75	EUR	3 000 000	3 062 333,01	3,02
Composants automobiles			3 599 316,82	3,56
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	3 500 000	3 599 316,82	3,56
Construction et ingénierie			2 701 692,76	2,67
CYR 4.75% 29-05-30	EUR	700 000	711 262,76	0,70
WEBUILD 4.125% 03-07-31	EUR	2 000 000	1 990 430,00	1,97
Electricité			14 074 764,65	13,90
EDF 2.875% PERP	EUR	3 000 000	2 984 446,85	2,95
EDF 5.0% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 031 704,79	1,02
EDP 4.5% 27-05-55 EMTN	EUR	2 000 000	2 005 286,71	1,98
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.875% 29-06-80	EUR	4 000 000	3 959 976,44	3,91
ENEL 3.375% PERP	EUR	4 000 000	4 093 349,86	4,04
Equipements et instruments électroniques			3 983 029,04	3,93
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	4 000 000	3 983 029,04	3,93
Infrastructure de transports			1 013 676,19	1,00
SGL GROUP APS E3R+4.75% 22-04-30	EUR	1 000 000	1 013 676,19	1,00
Marchés de capitaux			7 686 874,15	7,59
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	2 000 000	2 041 835,48	2,01
CITIGROUP E3R+1.1% 29-04-29	EUR	1 000 000	1 013 090,44	1,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.875% 04-07-30	EUR	1 000 000	1 078 541,22	1,07
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15-02-27	EUR	1 500 000	1 510 422,08	1,49
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 042 984,93	2,02
Media			4 061 603,43	4,01
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	1 000 000	1 032 086,10	1,02
SES 4.125% 24-06-30 EMTN	EUR	3 000 000	3 029 517,33	2,99
Produits chimiques			2 610 615,00	2,58
MAXAM PRILL SARL 6.0% 15-07-30	EUR	1 600 000	1 592 856,00	1,57
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	1 000 000	1 017 759,00	1,01
Services aux collectivités			3 493 245,00	3,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	3 500 000	3 493 245,00	3,45
Services de télécommunication diversifiés			2 590 298,80	2,56
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	2 500 000	2 590 298,80	2,56
Services de télécommunication mobile			600 120,98	0,59
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	563 000	600 120,98	0,59
Services financiers diversifiés			6 461 012,81	6,38
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 3.5% 02-10-29	EUR	3 000 000	3 128 739,25	3,09
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	2 500 000	2 339 640,07	2,31
ZF EUROPE FINANCE BV 2.0% 23-02-26	EUR	1 000 000	992 633,49	0,98
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			3 139 881,99	3,10
SAS NERVAL 3.625% 20-07-28	EUR	3 000 000	3 139 881,99	3,10
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			4 007 224,66	3,96
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	4 000 000	4 007 224,66	3,96
TITRES D'OPC			8 536 590,80	8,43
OPCVM			8 536 590,80	8,43
Gestion collective			8 536 590,80	8,43
ECOFI TRESORERIE I	EUR	730	8 536 590,80	8,43
Total			104 848 493,97	103,57

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	104 848 493,97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	18 114,73
Autres passifs (-)	-3 631 071,04
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	101 235 537,66

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECOFI CREDIT SHORT DURATION	EUR	451 069,846	224,43

ECOFI CREDIT SHORT DURATION

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	105 746 382,64	137 320 293,18
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	100 173 931,60	130 009 020,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 173 931,60	130 009 020,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 572 451,04	7 311 272,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 572 451,04	7 311 272,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	161 250,00	307 500,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	161 250,00	307 500,00
COMPTES FINANCIERS	14 549,75	9 634,79
Liquidités	14 549,75	9 634,79
TOTAL DE L'ACTIF	105 922 182,39	137 637 427,97

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	103 046 000,06	142 298 027,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	10 332,01	-7 844 685,34
Résultat de l'exercice (a,b)	2 829 365,26	3 132 755,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	105 885 697,33	137 586 097,64
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	36 485,06	51 330,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	36 485,06	51 330,33
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	105 922 182,39	137 637 427,97

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 861,90	1 200,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 634 300,46	4 363 241,58
Produits sur titres de créances	15 775,07	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 652 937,43	4 364 441,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 340,74	2 600,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 340,74	2 600,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 648 596,69	4 361 841,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	518 091,80	727 735,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 130 504,89	3 634 106,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-301 139,63	-501 350,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 829 365,26	3 132 755,50

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euros.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles :

Instruments financiers

- Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.
- Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Valeurs mobilières non cotées

- Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (Swing Pricing)

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la société de gestion se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des porteurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets.

L'OPC émettant plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories de parts/actions de l'OPC.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion et revus de façon périodique. En cas d'application du mécanisme de Swing Pricing, la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux investisseurs. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	FR0007462833	0,10% TTC au maximum de l'actif net + 0,35% TTC au maximum Actif net (hors parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements de classification AMF autre que « monétaire » ou « monétaire court terme »)
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	FR0007462833	Néant

** Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.*

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Le FCP peut être amené à investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPC. Il supportera alors, en sus des frais mentionnés dans le présent prospectus et sur la quote-part de son actif net investie

dans les OPC sous-jacents, des frais de gestion tels que prévus dans la documentation réglementaire desdits OPC. Il est précisé que le FCP ne supportera aucun droit d'entrée ou de sortie (i.e. commission de souscription et commission de rachat non acquises à l'OPC sous-jacent) en cas d'investissement en parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	137 586 097,64	177 180 778,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 427 340,12	51 131 947,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-69 669 114,38	-97 051 406,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 030 194,82	783 711,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 100 161,49	-9 772 151,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	101 250,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-176 000,00
Frais de transactions	0,00	-1 166,43
Différences de change	0,00	-6,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 480 835,73	11 553 035,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	275 803,31	-4 205 032,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 205 032,42	15 758 068,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	202 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	202 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 130 504,89	3 634 106,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	105 885 697,33	137 586 097,64

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 046 883,50	2,88
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 351 563,51	11,67
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	84 775 484,59	80,06
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	100 173 931,60	94,61
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	87 822 368,09	82,94	0,00	0,00	12 351 563,51	11,66	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 549,75	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 145 038,88	8,64	17 514 603,01	16,54	33 432 270,90	31,57	12 122 444,06	11,45	27 959 574,75	26,41
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 549,75	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	161 250,00
TOTAL DES CRÉANCES		161 250,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	36 485,06
TOTAL DES DETTES		36 485,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		124 764,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	146 086,322	30 427 340,12
Parts rachetées durant l'exercice	-336 402,812	-69 669 114,38
Solde net des souscriptions/rachats	-190 316,490	-39 241 774,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	494 716,486	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	518 091,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 572 451,04
	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE I	5 572 451,04
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 572 451,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 829 365,26	3 132 755,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 829 365,26	3 132 755,50

	28/06/2024	30/06/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 829 365,26	3 132 755,50
Total	2 829 365,26	3 132 755,50

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 332,01	-7 844 685,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	10 332,01	-7 844 685,34

	28/06/2024	30/06/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 332,01	-7 844 685,34
Total	10 332,01	-7 844 685,34

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net en EUR	195 216 378,03	186 149 105,23	177 180 778,28	137 586 097,64	105 885 697,33
Nombre de titres	972 816,086	891 862,367	919 233,581	685 032,976	494 716,486
Valeur liquidative unitaire	200,67	208,71	192,74	200,84	214,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,51	-0,43	-1,95	-11,45	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	4,76	3,43	3,70	4,57	5,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	2 000 000	2 010 918,74	1,89
TOTAL ALLEMAGNE			2 010 918,74	1,89
BELGIQUE				
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 277 900,96	4,98
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 971 502,35	1,86
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	1 500 000	1 331 268,36	1,25
VGP 1.625% 17-01-27	EUR	2 000 000	1 864 329,23	1,77
TOTAL BELGIQUE			10 445 000,90	9,86
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	2 800 000	2 775 711,91	2,63
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	3 000 000	3 034 509,67	2,87
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	2 000 000	1 968 450,33	1,85
TOTAL ESPAGNE			7 778 671,91	7,35
ETATS-UNIS				
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	3 500 000	3 529 345,56	3,34
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	1 500 000	1 589 619,26	1,50
TOTAL ETATS-UNIS			5 118 964,82	4,84
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	1 400 000	1 400 177,49	1,32
OP CORPORATE BANK 1.625% 09-06-30	EUR	1 500 000	1 462 640,96	1,38
TOTAL FINLANDE			2 862 818,45	2,70
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	1 700 000	1 735 737,86	1,64
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	2 500 000	2 474 189,55	2,33
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	4 000 000	3 997 080,00	3,78
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	1 500 000	1 512 027,54	1,43
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 027 650,66	1,91
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	3 000 000	2 748 616,50	2,59
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	800 000	751 774,36	0,71
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 992 420,55	3,77
BPCE 3.1% 17-02-27 EMTN	EUR	750 000	730 983,75	0,69
BPCE ISSUER 2.25% 12-03-25	EUR	3 000 000	2 980 482,33	2,81
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	500 000	525 255,75	0,49
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 463 988,08	1,38
CA 2.7% 14-04-25	EUR	3 500 000	3 484 914,62	3,29
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	1 000 000	1 004 148,61	0,95
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	1 000 000	1 019 225,16	0,97
EDF 4.0% PERP	EUR	5 000 000	5 147 958,88	4,87
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	1 000 000	967 416,03	0,92
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	4 000 000	4 021 629,18	3,80
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	15 000	962 451,05	0,91
SAS NERVAL 3.625% 20-07-28	EUR	2 000 000	2 031 344,43	1,92
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	934 586,64	0,88
SOCIETE GENERALE	EUR	1 000 000	959 623,25	0,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	1 000 000	964 755,00	0,91
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	22 500	2 084 432,45	1,97
TOTAL FRANCE			48 522 692,23	45,83
ITALIE				
ENEL 3.5% 24-05-80	EUR	2 000 000	1 988 939,45	1,87
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	500 000	503 735,62	0,47
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	3 200 000	3 092 111,34	2,92
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 090 280,82	1,98
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 023 663,78	1,91
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.875% 04-07-30	EUR	1 000 000	1 000 486,80	0,95
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 000 000	1 060 436,64	1,00
TIM SPA 2.875% 28-01-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 977 708,20	1,87
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	1 000 000	1 023 852,27	0,97
TOTAL ITALIE			14 761 214,92	13,94
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	1 000 000	1 015 428,00	0,96
ING GROEP NV 2.0% 22-03-30	EUR	2 500 000	2 465 422,60	2,33
TOTAL PAYS-BAS			3 480 850,60	3,29
ROYAUME-UNI				
HSBC 3.0% 30-06-25 EMTN	EUR	1 000 000	991 304,38	0,94
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 039 401,86	0,98
LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 18-03-30	EUR	1 000 000	1 011 783,49	0,95
TOTAL ROYAUME-UNI			3 042 489,73	2,87
SUEDE				
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	1 000 000	1 071 564,58	1,01
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	1 000 000	1 078 744,72	1,03
TOTAL SUEDE			2 150 309,30	2,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			100 173 931,60	94,61
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			100 173 931,60	94,61
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ECOFI TRESORERIE I	EUR	492	5 572 451,04	5,26
TOTAL FRANCE			5 572 451,04	5,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 572 451,04	5,26
TOTAL Organismes de placement collectif			5 572 451,04	5,26
Créances			161 250,00	0,15
Dettes			-36 485,06	-0,03
Comptes financiers			14 549,75	0,01
Actif net			105 885 697,33	100,00

Parts ECOFI CREDIT SHORT DURATION	EUR	494 716,486	214,03
--	------------	--------------------	---------------